

COLLOQUE
LE ROLE DE L'OMBUDSMAN EN MATIERE DE PROTECTION DES DROITS DE LA PERSONNE ET SOLUTION
PACIFIQUE DES CONFLITS

Hôtel Montana, Pétion-Ville, Haïti
14 janvier 2013

Allocution de Henri-Paul Normandin,
Ambassadeur du Canada en Haïti

(Salutations)

Je suis très heureux d'être ici aujourd'hui pour ouvrir ce colloque qui lance une série de formation en médiation destinée aux représentants de l'Office de Protection du Citoyen (OPC). Cette initiative a été rendue possible grâce à une contribution du Fonds pour la paix et la sécurité mondiales du Gouvernement du Canada.

En tout premier lieu, permettez-moi de remercier les représentants de la Division de la Durabilité Démocratique et des Missions Spéciales de l'Organisation des États Américains (OÉA) qui, avec le support de l'OPC, ont permis l'organisation de ce colloque et des formations qui suivront.

J'aimerais également saluer la présence parmi nous d'intervenants en matière de protection des droits de la personne venant de divers pays de l'hémisphère. Votre contribution à ce colloque sera, j'en suis convaincu, d'une grande utilité pour tous les participants.

Depuis 2010, le Canada travaille étroitement avec l'OÉA à renforcer les capacités des organisations et des gouvernements locaux et régionaux en matière de médiation en organisant, entre autres, différents ateliers et séminaires de formation dans la région. L'objectif de ces rencontres consiste à former, à l'échelle des Amériques, des experts en médiation qui pourront développer des solutions pacifiques aux conflits émergents et favoriser la protection des droits de la personne dans leur pays.

Comme nous le savons tous, la situation des droits de la personne en Haïti demeure précaire. La fragilité des institutions ne permet pas d'assurer adéquatement la protection des citoyens haïtiens. Fort heureusement, Haïti peut compter sur la présence d'organisations telles que l'OPC qui fait la promotion et assure la protection des droits des citoyens, documente les cas d'abus et assure l'imputabilité des institutions gouvernementales.

Pour le Canada, la protection des droits de la personne représente la pierre angulaire de la cohésion sociale, de la gouvernance démocratique et de l'État de droit. L'événement d'aujourd'hui favorisera l'échange d'information et de pratiques exemplaires, en plus de

permettre la création d'un réseau de défenseurs des droits de la personne entre Haïti et divers pays des Amériques. Je souhaite ardemment que le peuple haïtien puisse, en bout de ligne, bénéficier de ces échanges et de la création de ce réseau.

À tous et à toutes, je souhaite un excellent colloque.